



Au profit de l'Association des Parents d'Elèves
du RPI Aude-Chazemais-Saint Désiré
Site Internet: r-p-i-aude-chazemais-saint-desire.asso-web.com



BULLETIN D'INSCRIPTION
A LA BOURSE AUX JOUETS ET VETEMENTS
ENFANTS
ET OBJET DE PUERICULTURE
DU DIMANCHE 08 MARS 2020
A CHAZEMAIS

ATTENTION PLACES LIMITEES !

Prix location table : 4€

Bulletin à renvoyer rempli et accompagné du règlement à l'ordre de l'APE
RPI Aude -Chazemais-St Désiré.
38, Route de la Chapelaude 03370 CHAZEMAIS

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Portable : /courriel :

Pièce d'identité N°

Délivrée le/...../..... Par :

Informations nécessaires suite à la loi n° 96.1097, et l'arrêté préfectoral relatif à l'organisation des
brocantes, vide grenier, vente au déballage dans l'allier.

Nombre de table* : 1 table

2 tables

*Rayée la mention inutile

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Je déclare qu'il s'agit, au plus de ma seconde

Participation à une telle manifestation pour l'année en cours.

Fait à, Le/...../2020.

REGLEMENT BOURSE AUX JOUETS - VETEMENTS ENFANTS- PUERICULTURE

ARTICLE-1

La bourse aux jouets, puériculture et vêtements enfants sera organisée par l'APE du RPI Aude-Chazemais-St Désiré à la salle polyvalente de CHAZEMAIS, le dimanche 08 MARS 2020 de 9h à 17h00.

Les recettes des locations des emplacements iront au profit de l'APE pour financer des actions sociales.

ARTICLE-2

Les horaires seront les suivants:

- installation de 8h à 9h des exposants
- vente de 9h à 17h00 Entrée gratuite
- Rangement à partir de 17h00

ARTICLE-3

Chaque exposant disposera d'une ou deux tables (maxi) et d'une chaise par table. A ce titre chaque exposant disposera de sa propre assurance responsabilité civile.

ARTICLE-4

Une table constitue un emplacement. L'exposant versera l'APE une participation de 4 € par table (2 maxi) dès la réservation. Aucun emplacement ne sera réservé sans le paiement de cette somme.

ARTICLE-5

Les emplacements seront attribués par les organisateurs et ne pourront pas être contestés. Aucun emplacement ne sera autorisé en dehors des tables. Les stands devront restés propres avant le départ de l'exposant.

ARTICLE-6

La date limite d'inscription est le 29 FEVRIER 2020. Sous réserve de places disponibles.

ARTICLE-7

En cas d'annulation de la manifestation, le RPI remboursera intégralement le montant des sommes versées, aucune date de report n'étant prévue. En cas d'annulation de votre part les sommes versées resteront dans ce cas, acquises à l'association organisatrice, à titre d'indemnité.

ARTICLE-8

Chaque exposant s'engage à:

- respecter le matériel mis à disposition.
- respecter les horaires d'installation et de rangement ci-dessus mentionnés.
- assurer une présence continue tout au long de la manifestation. Les enfants ne devront pas rester seuls, la présence d'un adulte est obligatoire. Pour les enfants de plus de 14 ans, s'ils sont amenés à rester seuls sur le stand, une autorisation parentale écrite sera obligatoirement remise aux organisateurs au plus tard au moment de l'installation.
- rendre son emplacement propre.
- emporter avec lui ses invendus.
- n'exposer que du matériel conforme à l'esprit de la manifestation *.

ARTICLE-9

Les organisateurs se réservent le droit de demander à un exposant de retirer le matériel qui ne serait pas conforme. En cas de refus l'exposant sera amené à quitter les lieux. Il ne pourra en aucun cas être indemnisé.

ARTICLE-10

L'exposant déclare sur l'honneur ne pas être un professionnel de la vente d'objets neufs et/ou d'occasion et ne vendre que du matériel lui appartenant (déclaration sur l'honneur fourni par les organisateurs).

ARTICLE-11

S'agissant d'une manifestation tournée vers les enfants, nous comptons sur chacun pour qu'elle se déroule dans un bon état d'esprit et dans la convivialité.

ARTICLE-12

L'exposant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

* Jouets et jeux en bon état de fonctionnement. Les jeux contenant des produits salissants et moteurs thermiques sont interdits. Tous les Articles présentés seront propres et pour les vêtements, repassés. Pour les jeux fonctionnant avec piles, il est conseillé de détenir des piles qui permettront à l'acheteur de vérifier le bon fonctionnement